

RÉPONSE MUNICIPALE N° 12/2023

le 1^{er} novembre 2023

Réponse à l'interpellation de Mme Maria Luceron (LCIVL) « Pour quand le renouvellement des installations de la plage de la Maladaire »

10.03.02-2310-Reponse-12-Interpellation-Luceron-Installations-plage-Maladaire.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La situation des installations et équipements du restaurant-camping de La Maladaire est connue de la Municipalité.

En préambule, il est précisé que le service de l'hygiène passe régulièrement visiter le camping restaurant et a validé la conformité de l'établissement.

Par ailleurs, de nombreuses modifications et améliorations sont régulièrement effectuées notamment en ce qui concerne les équipements et aménagements de l'établissement.

Les réponses aux questions soulevées par l'interpellation de Madame Luceron (LCIVL) sont les suivantes :

1. *La Municipalité est-elle satisfaite de l'état des installations fixes de la place de la Maladaire.*

Suite à la reprise en 2017 de la gérance du restaurant et camping de la Maladaire, de nombreux travaux ont été réalisés avec des investissements maîtrisés. Une partie de ceux-ci a été effectuée et financée par les gérants eux-mêmes avec l'assentiment de la Municipalité (agrandissement de la zone d'accueil du restaurant, mise en conformité d'équipements, etc.). Parallèlement, la Municipalité a autorisé l'installation et l'exploitation d'un sauna-roulotte et d'une yourte en hiver. Les efforts déployés par les exploitants des établissements ont dépassé les attentes en terme de fréquentation. Cependant, la Municipalité estime que, hormis les sanitaires qui sont en nombre insuffisants lors de fortes affluences, les installations répondent aux besoins actuels.

2. *Est-ce que la Municipalité envisage le remplacement des installations ou en tout cas leur mise à neuf ? pour quand/quelle année est-ce prévu ? Serait-il possible de réaliser ces investissements le plus rapidement possible avant ce qui est prévu dans le plan d'investissement, idéalement en 2024 ?*

La configuration des bâtiments actuels ne permet pas de modifications importantes des installations sans envisager des travaux conséquents nécessitant une mise à l'enquête. Le cas échéant, une remise en question approfondie des lieux sera indispensable.



En outre, de nombreux et importants investissements sont aujourd'hui à planifier et la Municipalité donne priorité aux missions régaliennes. Tenant compte de la situation actuelle, en dehors des travaux d'entretien et d'améliorations continues, il n'est pas prévu d'importants travaux en 2024.

Il est néanmoins planifié une amélioration paysagère sur les espaces de verdure par une plantation d'arbres favorisant l'ombrage.




3. *Est-ce qu'un agrandissement des installations ferait du sens vu l'usage qui en est fait par les usagers du camping ainsi que les usagers du sauna-roulette pendant l'hiver.*

Un agrandissement et une adaptation des infrastructures d'accueil seront nécessaires à moyen terme. Il s'agira alors de définir au préalable le type et les modalités d'exploitation future du restaurant-camping de la Maladaire. Pour cela une étude prospective et approfondie sera nécessaire. Cette étude sera en principe engagée dans les 2 à 3 prochaines années.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 2 octobre 2023



Interpellation : Pour quand le renouvellement des installations à la plage de la Maladaire ?

Plusieurs citoyens et citoyennes de notre ville et environs m'ont partagé leurs mécontentements concernant les installations fixes, soit vestiaires – douches – toilettes, de la plage de la Maladaire.

Ces installations sont dans un état vétuste, les toilettes doivent dater de l'époque des années 60, ce qui fait plus de 60 ans d'utilisation. L'hygiène de ces lieux laisse à désirer.

Il y a également un questionnement sur la conformité des lieux par rapport à l'occupation de la Maladaire comme camping.

A ma connaissance ces installations appartiennent à la commune de La Tour-de-Peilz, qui les loue aux responsables du camping.

Je dépose cette interpellation pour avoir une réponse aux questions suivantes :

1. La Municipalité de La Tour-de-Peilz est-elle satisfaite de l'état des installations fixes de la plage de la Maladaire ?
2. Est-ce que la Municipalité envisage le remplacement des installations ou en tous les cas leur mise à neuf ? Pour quelle année est-ce prévu ? Est-ce qu'il serait possible que les travaux de renouvellement soient réalisés le plus tôt possible, idéalement en 2024 ?
3. Est-ce qu'un agrandissement des installations ferait du sens vu l'usage qui en est fait par les usagers du camping ainsi que les usagers du sauna-roulette pendant l'hiver ?

Je demande à la Municipalité une réponse écrite à la présente interpellation.



Maria Luceron (LCIVL – Le Centre + Indépendants + Vert' libéraux)
Août 2023